

BRAZZAVILLE CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE : ENTRE DOMINATION ET COMPLICITÉ DES ÉLITES.

Paul Marie BOUNKOULOU,

Doctorant en Sciences Sociales, Institut Catholique de Paris (ICP)
France

marctondidi04@gmail.com

Résumé

Par l'articulation de la relation du « moi (pour ou contre) toi », la reconnaissance ou non de cet autrui et les dérives possibles de la relation à l'autre : annulation, déni, humiliation, utilisation, exploitation, méfiance, défiance... la problématique de l'altérité rythme l'histoire de la relation entre Brazzaville et la France.

Sans l'appel de Brazzaville, la France ne serait certainement pas ce qu'elle est aujourd'hui : fière et forte de sa place dans le monde. Celui-ci reste la figure du ralliement de ceux dont l'humanité est déniée à la cause de la sauvegarde du sort de l'humanité.

Par son indéfectible volonté de maintenir « les servitudes du pacte colonial », au moyen de la coopération militaire, l'aide publique au développement, le franc de la communauté française d'Afrique, les accommodements entre les logiques d'émancipation des élites politico-économiques du Congo et les intérêts géostratégiques de la France, celle-ci donne la preuve de l'asymétrie des relations entre Brazzaville et Paris. L'autre est alors un simple moyen et pas une fin.

Dans le contexte de l'enracinement progressif d'un monde multipolaire, la survie de cette relation historique passe par une revisitation nécessaire et équilibrée des bases de celle-ci.

Mots-clés : altérité, colonisation, Afrique équatoriale française, appel de Brazzaville, France libre, indépendances africaines, Françafrique, coopération militaire française en Afrique, aide publique au développement, franc CFA, monde multipolaire

Abstract

The history of the relationship between Paris and Brazzaville is punctuated by the issue of and the recognition or otherwise of others, and the possible drifts in the way one relates to other otherness as the notion of "self" is always construed in terms of "me being for or against you".

Without Brazzaville's call, France would certainly not be what it is today: proud and strong of its place in the world. This remains the figure of the rallying of those whose humanity is denied to the cause of safeguarding the fate of humanity.

By its unwavering desire to maintain "the easements of the colonial pact," through military cooperation, official development assistance, the franc of the French Community of Africa, the accommodations between the emancipation logic of the political and economic elites of the Congo and the geostrategic interests of France, it proves the asymmetry of relations between Brazzaville and Paris. The other is then a simple means and not an end.

In the context of the progressive rooting of a multipolar world, the survival of this historical relationship requires a necessary and balanced revisitation of its foundations.

Keywords : alterity, colonization, French equatorial Africa, Brazzaville appeal, Free France, African independence, Françafrique, French military cooperation in Africa, official development assistance, CFA franc, multipolar world

Le concept de l'altérité, bien qu'appartenant au domaine de la philosophie, se trouve au fondement de toute construction des relations humaines, de toutes relations intercommunautaires. En posant la question de la place de l'autre dans l'agir de chacun et, par suite, dans la conduite de chaque communauté, à travers « une intersubjectivité où sont postulées deux subjectivités »¹, l'articulation de la relation du « moi (pour ou contre) toi », la reconnaissance ou non de cet autrui et les dérives possibles de la relation à l'autre : annulation, déni, humiliation, utilisation, exploitation², méfiance, défiance, ... la problématique de l'altérité rythme l'histoire de la relation entre Paris et Brazzaville.

Lorsqu'au XIX^{ème} siècle, l'Afrique devient un enjeu central de la rivalité entre puissances coloniales, la France voit en celle-ci en général et au Congo – Brazzaville en particulier un réservoir de matières premières et de bras valides pour la construction de la grandeur tant exaltée de la France, au milieu d'une Europe largement engagée dans une course effrénée à la possession. C'est dans cette logique que, voyant sa patrie humiliée par l'occupation nazie, de Gaulle pense à l'empire colonial comme un possible recours pour libérer la France.

Dans la continuité de son appel à toutes les forces patriotiques lancé de Londres le 18 juin 1940, c'est à Brazzaville que le général de Gaulle crée le conseil de défense de l'empire qui fait de Brazzaville la capitale de la France libre, alors même que la défaite de la France est consommée et que l'armistice est demandé.

A partir de cet évènement, naît, entre Brazzaville au bord du majestueux fleuve Congo et Paris au bord de la Seine, une relation toute particulière de laquelle les parties impliquées sont légitimement fondées d'attendre des retombées. Cette camaraderie, qui prend naissance alors même que le rapport entre les deux parties est celui du colonisateur au colonisé, s'inscrit dans le temps long au point de résister au vent des indépendances pour continuer à produire ses effets jusqu'en ce XXI^{ème} siècle dans un monde multipolaire. Pierre Péan voit trois grandes étapes dans la relation entre la France et ses colonies : la période des relations incestueuses incarnée par Jacques Foccart, le temps des velléités de rupture au début des années 80 et enfin le bouleversement impulsé par le sommet de la Baule à travers le conditionnement de l'aide au développement à l'acceptation de la gouvernance démocratique des affaires publiques³. Il est à noter que les différents locataires qui se sont succédés au palais de l'Élysée depuis l'appel de Brazzaville ont chacun incarné une certaine politique française de l'Afrique et partant une approche spécifique de la relation franco-congolaise. Il convient alors de se pencher sur ce commerce entre congolais et français en se focalisant sur la question de savoir si la prétendue évolution de cette relation est induite par un changement paradigmatique de l'altérité entre ces deux acteurs géopolitiques ou ses fluctuations sont plutôt la résultante des mutations incessantes des intérêts opaques de la superclasse mondiale contre les peuples⁴.

1. L'appel de Brazzaville ou la marque d'une amitié déséquilibrée

Lorsque le 18 juin 1940, le général de Gaulle lance son appel à toutes les forces patriotiques, la défaite de la France est consommée et l'armistice est demandé. C'est l'expression de sa volonté et de son engagement à poursuivre le combat contre l'obscurantisme, au péril même de sa vie. Quatre mois plus tard, le conseil de défense de l'empire fait de Brazzaville la capitale de la France libre avec pour mission principale de défendre la France et l'empire. Alors que l'appel de Londres reste le cri du cœur d'un patriote quoique résolu à défendre l'honneur, la dignité et l'intérêt supérieur de sa patrie, l'expression d'un homme esseulé aux possibilités d'actions limitées, modestes ; celui de Brazzaville est un véritable

¹ CIFALI (M), « Altérité », dans : Anne Jorro éd., *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Hors collection », 2013, p. 25-28.

² Idem

³ Péan (P), « France-Afrique, Françafrique, France à fric ? », *Revue internationale et stratégique*, 2012/1 (n° 85), p. 117-124.

⁴ GEOFFROY (M), *la superclasse mondiale contre les peuples*, Versailles, Via Romana, 2018, 475 p.

retournement de situation. En effet, il procure au général de Gaulle trois leviers déterminants pour la poursuite de son combat à travers une restructuration des rapports de force en présence. Il lui fournit une assise territoriale avec une profondeur stratégique (l'Afrique équatoriale française avec ses 2 500 000 km² dont Brazzaville est la capitale), des matières premières (l'or, le coton, le caoutchouc...) nécessaires au financement de la guerre, des troupes capables de peser de manière décisive sur la suite de la guerre. A partir du moment où il dispose d'une base territoriale et des moyens de sa politique, de Gaulle devient légitimement la figure incontestée de la France libre. Il convient de relever que l'appel de Brazzaville apparaît comme celui de la dernière chance. En effet, certainement pour des raisons de proximité géographique, de Gaulle a tenté de prendre le contrôle des troupes loyales à Vichy, basées au Sénégal dans le but d'en faire la base de la mobilisation en faveur de la France libre. C'est donc à la suite de cet échec qu'il s'oriente vers Brazzaville, le centre de décisions de l'Afrique équatoriale française.

Sur les terres de France, le spectre de la défaite avait plongé non seulement l'armée française, mais aussi l'ensemble de la population dans une période d'incertitude et de perplexité profondes. Il ne s'agissait pas simplement de choisir entre collaboration et résistance. En effet, au nom d'un certain réalisme politique décomplexé, certains français avaient fait le choix de collaborer avec le Reich, sans toutefois adhérer à l'idéologie nazie. D'autres optèrent pour le collaborationnisme, alors que d'autres encore apportèrent leur soutien à Vichy en espérant trouver le moment propice pour un retournement de situation à partir de l'intérieur. Une quatrième frange était composée des partisans de la poursuite du combat, sans qu'ils ne sachent du sol français ou de l'Angleterre qui devrait abriter la base territoriale de cette étape de la lutte pour la libération de la France.¹

Il est possible, au regard de ce contexte, d'admettre que sans l'appel de Brazzaville, la France ne serait certainement pas ce qu'elle est aujourd'hui : fière et forte de sa place dans le monde. L'appel de Brazzaville est donc le point de départ de la nouvelle histoire de la France. S'il n'avait pas atteint pas les résultats escomptés, que serait devenu le général de Gaulle ? Que seraient devenues les villes et les campagnes de la France ? Que serait-il advenu de l'identité culturelle française ?

Dans cette interaction, Brazzaville a rempli sa part ! Comment sera-t-elle remerciée ?

En appelant les africains à se joindre à la France qui est couchée mais refuse de capituler, de Gaulle estime que ce ralliement est d'une importance capitale car il en va du sort de l'humanité. Sauf que son argument est porteur d'une contradiction fondamentale. Pour la sauvegarde du sort de l'humanité, il appelle des hommes auxquels il dénie toute humanité ! Des peuples privés de liberté sont appelés à se sacrifier pour la reconquête de celle de celui qui confisque la leur ! A travers l'appel de Brazzaville, l'on s'aperçoit finalement que l'apport du dominé s'avère nécessaire, incontournable pour la survie du dominant, alors même que son humanité est niée et plus tard sa contribution dans la victoire finale minorée, ignorée, occultée. En raison du niveau de compréhension des africains de l'époque, les motivations et conditions de leur enrôlement sont multiples et variées. Certains africains y voient une opportunité pour jouer des rôles de premier plan une fois que le combat serait terminé, d'autres veulent échapper aux travaux forcés ou espèrent par ce moyen apprendre un métier mais la grande majorité est composée de ceux qui sont enrôlés de force par les chefs de canton².

La France ne voit dans l'autre incarné, ici, par les conscrits indigènes qu'un moyen utile à la reconquête de sa souveraineté, de la libération de son territoire occupé, à la réhabilitation de la dignité du peuple français bafouée par l'occupant allemand. La condition de l'indigène, bien qu'engagé aux côtés du soldat français, exposé aux mêmes périls que ce dernier, n'a guère évolué. Elle reste celle de l'esclave au service de la sauvegarde des intérêts de son maître. Le traitement qui va être réservé aux mouvements de revendications indépendantistes témoigne bien du biaisement de la relation d'altérité entre la France

¹ WIEVIORKA (O), « Le schisme 1940-novembre 1942 », dans : Hervé Dréville éd., *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*. Paris, Perrin, « Hors collection », 2018, p. 387-421.

² JOURNOUD (P), « De la contribution des colonisés à l'effort de guerre métropolitain à la répression brutale des insurrections anticoloniales par la métropole 1940-1945 », dans : Hervé Dréville éd., *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*. Paris, Perrin, « Hors collection », 2018, p. 485-503.

et les peuples colonisés mobilisés par elle à travers l'appel historique de Brazzaville. D'ailleurs dans l'introduction à *La France à l'envers. La guerre de Vichy (1940-1945)*, Alya AGLAN ignore royalement la place de l'appel de Brazzaville dans le parcours de la France libre lorsqu'elle affirme « L'occupation et le régime de Vichy n'ont pas réussi à entamer l'identification de la nation française à son glorieux passé national et impérial en dépit de fractures profondément rouvertes en 1940. Pourtant la continuité inentamée du déroulé historique, qui s'incarne de manière inattendue dans la France libre, rebelle ou « dissidente », aurait simplement migré, provisoirement, de Paris à Londres en 1940, puis à Alger fin 1942, avant de revenir dans la capitale des Français. »¹

Aussi, la Conférence de Brazzaville qui se tient du 30 janvier au 8 février 1944 et qui formule bon nombre de propositions sociales, économiques et culturelles sur le devenir des africains ne connaît la participation d'aucun d'entre eux. Seuls les gouverneurs coloniaux prennent part à l'événement.

2. Brazzaville et Paris : parcours d'une relation asymétrique.

Même si pour certains acteurs politiques de l'époque des indépendances, notamment africains en général et congolais en particulier, l'accession à la souveraineté était perçue comme la rupture du cordon ombilical d'avec l'ancienne puissance colonisatrice, il est rétrospectivement établi aujourd'hui que la France n'a jamais véritablement quitté le Congo. Elle a réussi à maintenir des liens privilégiés au moyen de la coopération militaire, l'aide publique au développement, le franc de la communauté française d'Afrique².

En effet, pour mieux faire face aux revendications d'indépendance de plus en plus exprimées dans les anciennes colonies, de Gaulle revenu au pouvoir en 1958, lève l'option de reconnaître aux anciennes colonies le droit de disposer d'eux-mêmes tout en justifiant la colonisation : « Il est vrai que pendant longtemps l'humanité a admis – je crois qu'elle avait parfaitement raison – que pour ouvrir à la civilisation des populations qui en étaient écartées, par les obstacles de la nature ou par leurs propres caractères, il était nécessaire qu'il y eut pénétration de la part de l'Europe occidentale, malgré quelques fâcheuses péripéties ».³ Dans une interview publiée au journal du 5 septembre 1960, il affirme que la question principale n'était pas celle de l'accession ou non des anciennes colonies à l'indépendance, mais plutôt celle de savoir si celle-ci se ferait avec ou contre la France⁴.

D'autres historiens affirment pourtant que la Communauté française ne serait en fait qu'une ultime tentative de de Gaulle pour conserver, encore quelque temps, l'ascendant sur les colonies. Les statuts de la Communauté française réaffirment d'ailleurs la primauté de la France dans des secteurs clés tels que la Défense ou la politique économique.

Aujourd'hui, la situation précaire de l'Afrique francophone en général et du Congo-Brazzaville en particulier soulève de nombreuses questions. Pourquoi un pays aussi riche en matières premières peine-il à se développer ? A qui profite l'argent du pétrole, du bois, des minerais ? Ou quels types de rapports lient les autorités françaises successives aux dirigeants congolais parvenus au pouvoir par des élections

¹ AGLAN (A), « Introduction », dans : *La France à l'envers. La guerre de Vichy (1940-1945)*, sous la direction d'AGLAN Alya. Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2020, p. 9

² BAT (J-P), « Le rôle de la France après les indépendances. Jacques Foccart et la pax gallica », *Afrique contemporaine*, 2010/3 (n°235), p. 43-52.

³ De Gaulle acteur et pédagogue de la décolonisation, Archives INA - De Gaulle sur décolonisation Afrique Noire (Edition spéciale - 10/11/1959) URL : <https://www.reseau-canope.fr/cndpfileadmin/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/de-gaulle-acteur-et-pedagogue-de-la-decolonisation/>, consulté le 2 février 2023.

⁴ De Gaulle acteur et pédagogue de la décolonisation, Archives INA - De Gaulle sur décolonisation Afrique Noire (JT 20H - 05/09/1960) URL : <https://www.reseau-canope.fr/cndpfileadmin/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/de-gaulle-acteur-et-pedagogue-de-la-decolonisation/>, consulté le 2 février 2023.

crédibles, ou par des élections truquées ou encore par des coups d'état ? Pour nombre de chercheurs, d'acteurs politiques et d'organisations non gouvernementales, la réponse se trouve en partie dans un système que l'on nomme la Françafrique¹.

Le terme de Françafrique désigne le système politique et institutionnel ainsi que l'ensemble des réseaux plus ou moins opaques qui permettent à la France de garder la mainmise sur ses anciennes colonies.

L'avantage pour la France est économique et politique. Ce modèle de coopération garantit à la France son accès aux matières premières stratégiques ainsi qu'aux cultures de rente (coton, café, cacao, culture agricoles...). Il permet aussi de conserver des débouchés pour les entreprises françaises. Pendant la guerre froide, ce système a permis de garder l'Afrique (francophone) dans le camp occidental. Elle permet également à la France de maintenir son rang à l'ONU. Elle a aussi permis de financer le parti gaulliste et par la suite tous les gouvernements par le détournement des rentes africaines ; ce qu'a révélé l'affaire Elf².

Ce système a été mis en place au moment des indépendances africaines, autour des années 1960, par le général de Gaulle avec son conseiller Jacques Foccart. Ce système a accompagné et accompagne encore aujourd'hui toute l'histoire de la V^{ème} république ainsi que ses relations avec Brazzaville. Trois piliers permettent la mise en œuvre de ce système : la coopération militaire, l'aide publique au développement et le franc de la communauté financière africaine (CFA).

Au plan militaire, l'Afrique équatoriale française est segmentée en trois régions militaires, dotées chacune d'un état-major : Dakar pour l'Afrique occidentale française, Tananarive pour Madagascar et Brazzaville pour l'Afrique équatoriale française (jusqu'en 1964, où le dispositif sera transféré à Libreville)³. Deux accords peuvent être cités : l'accord instituant un système commun de défense avec la république centrafricaine en date du 15 août 1960 et l'accord de coopération technique en matière de formation de cadres et d'équipement de l'armée populaire nationale signé le 1^{er} janvier 1974 à Brazzaville. Selon Raphaël Granvaud, à partir du moment où la France, tout en accordant l'indépendance, entendait « continuer à gérer les questions de défense au sein de son « pré carré » après 1960, elle ne forme pas de véritables armées, susceptibles de conduire des opérations militaires de manière autonome »⁴. Ainsi, la formation donnée aux soldats africains « s'appuie sur des scénarios proches, entre autres, de la projection de Forces françaises en Afrique dans le cadre d'accords de défense »⁵. La présence militaire française a joué des rôles plus ou moins troubles dans la vie sociopolitique du Congo. En 1963, l'abbé Fulbert Youlou, alors président de la république du Congo, figure emblématique du dispositif français en Afrique centrale a été renversé au bout de trois jours de mouvement populaire, alors qu'elle avait pour mission principale de « résoudre toute crise majeure-même une crise politique si le gouvernement légal semble menacé... Elle devait être le garant de l'ordre public, d'un ordre qui empêche de réunir les circonstances favorables à une manifestation de masse aux portes du palais, qui puisse dégénérer en révolution »⁶. En 1997, la base aérienne gabonaise a constitué un point d'appui pour le retour au pouvoir de l'actuel président de la République du Congo. Il apparaît souvent que la présence militaire française en Afrique sert assurer la défense et la protection des pays et des dirigeants vassaux de la France, la répression symétrique des mouvements ou la déstabilisation des régimes qui s'opposent aux intérêts de l'ex-métropole⁷. Il est utile de relever aussi qu'en 1993, le régime de Pascal Lissouba, nouvellement élu, a signé une convention de quatre-vingt-cinq millions de barils de pétrole avec la société américaine Occidental Petroleum (Oxy) pour un montant de cent cinquante

¹ VERSCHAVE (F-X), « Nappes de pétrole et d'argent sale : trois aspects de la Mafiafrique », *Mouvements*, 2002/3 (n°21-22), p. 41-53.

² BAT (J.P), Op.cit.

³ Idem

⁴ Granvaud (R.), « De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale 1830-1990 », Que fait l'armée française en Afrique ? collection « Dossiers noirs », n° 23, Paris, Agone, 2009, p. 44.

⁵ Dumoulin (A.), *La France militaire et l'Afrique. Coopération et interventions : un état des lieux*, GRIP Complexe, Bruxelles, 1997, p. 33.

⁶ BAT (J-P), Op.Cit.

⁷ Granvaud (R.), Op.Cit., p. 55.

millions de dollars américains. Ce contrat a été qualifié de cadeau offert à Oxy, puisque le baril était vendu à moins de deux dollars alors que le prix du marché oscillait entre quatorze et quinze dollars¹. Notons également que cet accord faisait suite au refus opposé au pouvoir de Brazzaville par la direction de la société française Elf devenue Total depuis quelques années, partenaire historique de la République du Congo. Au lendemain de l'élection présidentielle de 1992 qui porta Pascal Lissouba au pouvoir, l'économie de la République du Congo est exsangue. Ce qui pousse le nouveau pouvoir à solliciter un prêt gagé sur la production pétrolière auprès de la société Elf qui n'accède pas à la demande du gouvernement congolais. En désespoir de cause, ce dernier se tourne vers l'américain Oxy qui profite du contexte pour augmenter les enchères et ratifier un contrat très avantageux pour lui. Particulièrement irritée par cette forme d'irrévérence venant d'une ancienne colonie, et profitant de la clause de la parité fixe entre le franc CFA et le franc français, la direction de la société Elf, par le truchement du gouvernement français, a réussi à bloquer, pendant quelques jours, les fonds congolais provenant d'Oxy dans le seul but de discréditer et fragiliser davantage le pouvoir de Brazzaville, déjà très critiqué au sein de l'opinion publique. L'un des anciens dirigeants d'Elf, en l'occurrence Monsieur Loïc Le Floch Prigent aurait, par ailleurs, reconnu que la guerre civile qui a déstabilisé la République du Congo en 1997 et dont elle porte encore les stigmates au triple plan politique, socio-économique et culturel était l'œuvre des réseaux d'Elf, sous la férule des autorités françaises de l'époque qui tenait à la reprise du navire congolais par un « ami de la France » en l'occurrence l'actuel président, au détriment de Pascal Lissouba qui, en concluant le contrat de partage de production pétrolière, avait mis à mal les intérêts de l'ancienne métropole. Après avoir financé les deux hommes politiques, Le Floch a reconnu les avoir armés² contribuant ainsi au saccage de tout le pays. Cette affaire est intéressante en ce qu'elle montre de quelle manière les ingérences de la France ont impacté l'histoire de la République du Congo, mettant en péril sa sécurité, bafouant ainsi la souveraineté de celle-ci tout décrédibilisant les autorités démocratiquement élues.

Le deuxième pilier de cette coopération post décolonisation, c'est l'aide publique au développement, faite d'allègement de dette et de dons. Au Congo, elle est incarnée par l'Agence française de développement qui, depuis 1960, accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre de ces priorités stratégiques, en intervenant principalement dans les trois secteurs suivants : les infrastructures (eau, énergie, transport, assainissement), le développement humain (santé, protection sociale, formation professionnelle et enseignement supérieur) et le développement durable (forêt, environnement, agriculture). Elle intervient également au profit du secteur privé via des garanties bancaires permettant d'améliorer l'accès au crédit des toutes petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPE/PME). Sur ce volet, la clause d'approvisionnement préférentiel peut être retenue comme le symbole de la mainmise de la France sur ses anciennes colonies en général et la République du Congo en particulier. Elle stipule que les républiques africaines signataires « informent la République française de la politique qu'elles sont appelées à suivre en ce qui concerne les matières premières et produits stratégiques » et qu'elles « réservent par priorité leur vente à la République française après satisfaction des besoins de leur consommation intérieure, et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle »³. Cette clause qui au départ concernait les matières nécessaires à l'autonomie énergétique de la France a été progressivement étendue à l'ensemble des domaines où les intérêts français s'efforcent de conserver une situation de monopole ou de quasi-monopole⁴.

¹ Gaetner (G.), « Quand Lissouba bradait son pétrole », *L'Express*, 3 août 2001.

URL : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/quand-lissouba-bradait-son-petrole_489633.html, consulté le 3 février 2023.

² Décryptage de la stratégie africaine d'Elf : les Etats africains concernés (Congo-Brazzaville) », *Radio France Internationale*, 29 janvier 2003.

URL : http://www1.rfi.fr/actufr/articles/037/article_20564.asp, consulté le 28 janvier 2023.

³ Bouamama (S.), « Les Accords de Partenariat Économique (APE) : De la Françafrique à l'Eurafrique », *Comité pour l'abolition des dettes illégitime*, 20 août 2018.

URL : <https://www.cadtm.org/Les-Accords-de-Partenariat-Economique-APE-De-la-Francafrique-a-l-Eurafrique>, consulté le 25 janvier 2023.

⁴ Granvaud (R.), *Op.Cit.*, p. 58.

Le Franc CFA c'est la monnaie coloniale imposée par la France à ses anciennes colonies dont le Congo depuis 1960. Elle est fabriquée en France et bloque toute possibilité de souveraineté économiquement, tout en permettant à la France de contrôler ses politiques et transactions monétaire. Le franc CFA est la dernière monnaie coloniale encore utilisée dans le monde.

Les clauses de ces accords sont pour l'essentiel encore très peu connues. D'ailleurs à ce propos Pierre Joxe, pourtant ancien ministre de la Défense, déclarait : « Personnellement, je n'ai jamais réussi à obtenir la totalité des accords et leurs clauses secrètes, [...] tellement secrètes que je ne sais même pas qui les connaît¹ ».

Profitant de cette opacité, les autorités politiques des anciennes colonies trouvent au nom de la stabilité sociopolitique des intérêts personnels dans ces accords. Ceux-ci constituent de véritables « assurances vie »² pour les régimes en place, maintenant ainsi des dirigeants en totale rupture avec leurs populations.

Les conséquences du système Françafrique pour le Congo sont dramatiques : dictatures, guerres, crimes, pauvreté, rôle trouble d'intermédiaires, corruption...³. Cependant, l'impunité des acteurs politiques, économiques et militaires français est garantie, mais quand les faits sont établis comme l'implication de la multinationale Elf dans la guerre civile de 1997.

Derrière cette mainmise, la communication officielle de Paris s'emploie à faire comprendre que le passage entre le passé instable, sanglant et le présent pacifique et fécond est dû à l'intervention d'une nation puissante et généreuse. C'est, en effet, un des caractères les plus merveilleux et les plus heureux de notre histoire que nous puissions présenter nos conquêtes comme des conquêtes de civilisations et nos guerres comme des bienfaits.

Que, dans cette histoire partagée, la France privilégie ses intérêts au détriment de ceux du Congo, elle est dans son rôle si l'on suit la logique selon laquelle seuls les intérêts comptent en politique ou dans les relations internationales. Cependant, une chose reste sidérante, c'est la contribution complice de certains décideurs congolais qui approuvent, facilitent et travaillent à la pérennisation de la mainmise de la France dans les affaires congolaises dans le seul but de s'assurer une longévité au pouvoir par la patrimonialisation de l'État.

3. Une contribution complice à leur propre condition de dominés

Les accommodements entre les logiques d'émancipation des élites politico-militaires du Congo et les intérêts géostratégiques de la France sont au cœur des relations de l'axe Paris-Brazzaville.

L'insuffisant ancrage de la démocratie au sein de la société congolaise est à l'origine de l'idée que la longévité des régimes politiques dépend de leur capacité à composer avec les données sociopolitiques nationales et les différents acteurs de l'échiquier politique. Le clientélisme, en ce qu'il constitue un moyen d'étendre son influence en accordant des privilèges, est une pratique courante dans la vie politique congolaise. Dans un article intitulé « clientélisme politique et corruption », Jean-François Médard propose un éclairage sur la notion de clientélisme en l'associant à celle de corruption. Pour cet ancien professeur de Science Politique à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, sans bien entendu se confondre, clientélisme et corruption se recoupent sur le plan conceptuel et analytique et surtout au niveau empirique, les phénomènes auxquels ils renvoient sont très souvent liés⁴.

¹ Assemblée nationale, Rapport d'information de la mission d'Information de la commission de la Défense nationale et des forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur « Les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 », 15 décembre 1998, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>, consulté le 1er février 2023.

² Bertrand (P.), « Révision des accords militaires avec la France », *Le Monde, Bilan Géostratégie*, 2010, p. 133.

³ BAT (J-P), *le syndrome Foccart, la politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, 835 p.

⁴ Médard (J.-F.), « Clientélisme politique et corruption », *Tiers-Monde*, n°161, tome 41, 2000. pp. 75-87.

Deux types de corruption peuvent être distingués : la corruption sociale et la corruption marchande. La corruption marchande est celle qui est caractérisée par une sorte de transaction économique du type d'un pot de vin entre un agent public et un tiers. La corruption sociale renvoie au troc. Ici, la contrepartie accordée à l'agent par le bénéficiaire, bien que pouvant être évaluée en monnaie, est un avantage non monétaire¹. Cette seconde forme de corruption, lorsqu'elle s'infiltre dans les réseaux légaux, favorise le clientélisme ainsi que les systèmes de faveur (ethnie, village, famille, réseaux), bloque la mise en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance, détourne l'État au profit d'une minorité, provoque la déperdition des ressources...². Il s'en suit qu'une relation de clientèle induit une amitié dans laquelle un individu socialement élevé use de son influence et de ses capacités (financières, matérielles...) pour fournir une protection et, ou des avantages à une personne de rang social inférieur, laquelle offre en retour un soutien, de l'assistance, des services personnels³. Le clientélisme se distingue de ce point de vue du népotisme en ce que ce dernier repose sur une relation de parenté ou d'amitié. Il s'agit en effet, comme l'affirme Jean François Médard, « d'un rapport de dépendance personnelle qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client qui contrôlent des ressources inégales »⁴. Cependant, lorsque, dans le contexte congolais, le lien de parenté s'étend jusqu'au niveau de la tribu, des réseaux, la relation de parenté rejoint la relation de clientèle⁵ et le clientélisme se résume, alors, à une « association asymétrique dyadique fondée sur un échange de faveurs »⁶.

Cet échange de faveurs, qu'il prenne la forme du clientélisme ou de la corruption de manière plus générale, pose un problème de sécurité nationale en ce sens qu'il constitue une négation des valeurs qui fondent l'État de droit et la démocratie⁷. Dans cette optique il est possible d'emprunter la définition de Jean-François Médard pour qui « la notion de corruption au sens large renvoie à certaines pratiques de confusion du public et du privé, mais pour qu'on puisse parler de corruption au sens strict, il faut que ces pratiques se reflètent dans des représentations et s'objectivent dans des normes »⁸. Si l'État de droit repose sur l'égalité de tous devant la loi, la responsabilité, la transparence, les droits de l'homme, l'universalisme ; le clientélisme et la corruption s'appuient sur le favoritisme, le particularisme, l'absence de transparence et l'irresponsabilité politique⁹. Il apparaît ainsi qu'il existe un lien de causalité entre le clientélisme politique et la corruption économique. En constituant un mode de redistribution particulariste des faveurs en échange des services politiques, le clientélisme politique incite à la corruption économique car, les faveurs accordées ainsi que les services reçus ont indubitablement un coût économique ou du moins une dimension économique¹⁰.

Si l'on considère le cas de l'État congolais, le clientélisme et la corruption qui le caractérisent ne peuvent être appréhendés qu'à travers son histoire et la gouvernance des régimes successifs. L'un des premiers services politiques à connotation clientéliste est rendu à l'abbé Fulbert Youlou en 1956. En cette année électorale, ce prêtre avait été sanctionné par sa hiérarchie ecclésiastique pour avoir décidé de se porter candidat aux élections législatives. En réaction à cette sanction et en soutien au prélat devenu homme politique, tous les offices religieux du dimanche suivant avaient été boycottés par des groupes de jeunes

¹ Lafay (J.-D.), « L'économie politique de la corruption, Aperçu analytique », *Revue internationale et stratégique*, n° 101, Vol. 1, 2016, pp. 91-99.

² Cartier-Bresson (J.), « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption. *Tiers-Monde*, tome 33, n°131, 1992. p. 593. URL : https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1992_num_33_131_4710, consulté le 7 juillet 2022.

³ Caciagli (M), Jun' Ichi (K), « Heurs et malheurs du clientélisme. Étude comparée de l'Italie et du Japon », *Revue française de science politique*, n°4, 2001. pp. 569-586.

⁴ Médard (J.-F.), « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 26, février 1976, p. 103.

⁵ Médard (J.-F.), « Clientélisme politique et corruption », *Tiers-Monde*, n°161, tome 41, 2000. pp. 75-87.

⁶ 186Graziano (L.), « A Conceptual Framework for the Study of Clientelism », *European Journal of Political Research*, n° 2, vol. 4, p. 149-174.

⁷ Médard (J.-F.), *Art. Cit.*, p. 87.

⁸ *Ibid.*, p. 79.

⁹ *Ibid.*, p. 83.

¹⁰ *Ibid.*, p. 84.

originaires de la même région que ce dernier. Devenu président de la République, l'ancien prêtre était souvent taxé de favoritisme à l'égard des cadres originaires de sa région. La chute de son régime va constituer un autre germe du clientélisme et de la corruption dans la gouvernance politique du pays. En effet, trois ans seulement après son élection pour un mandat de cinq années, le premier président fut renversé à la suite d'un mouvement de grève générale initié par la puissante Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens (CATC), sous l'influence de l'église catholique¹. Après l'abolition de la démocratie et l'instauration du parti unique, le deuxième président voulut tout contrôler, au point d'enfreindre aux libertés de culte, allant jusqu'à l'embalement des prêtres et syndicalistes chrétiens, à l'origine de la chute de son prédécesseur². C'est dans ce contexte que les forces armées font leur entrée en politique, initialement pour corriger les manquements relevés au cours des deux premiers exercices du pouvoir politique par les civils. La gouvernance des militaires, essentiellement marquée par l'adoption de l'idéologie marxiste-léniniste, s'est déroulée dans un climat de tension politique et surtout économique du fait de la non-exécution des programmes de production pétrolière³.

Cette première expérience de l'intervention des militaires dans la politique s'est soldée par l'assassinat d'un président au cours d'un coup d'état orchestré par des militaires. A partir de la chute de ces trois régimes a prospéré l'idée que la longévité au pouvoir passait par le contrôle des forces armées, des syndicats (des travailleurs et des étudiants), de l'église sans oublier le soutien de la parenté au sens large comme souligné plus haut.

A partir de ce postulat, le mode de gestion politique va reposer sur une construction politique de distribution des faveurs, c'est-à-dire ici, essentiellement de biens publics divisibles, emplois, permis divers, protection..., contre des soutiens politiques⁴. Ces échanges de faveurs contre services politiques se développent tant en l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. Au niveau extérieur, les faveurs sont accordées aux multinationales, aux lobbies d'influence, aux groupes de communication en échanges de soutiens politiques. Au plan interne, c'est grâce aux pratiques décriées (corruption, clientélisme, népotisme, gabegie, détournement des deniers publics, etc.), érigées en mode de gestion de l'État, que le régime politique congolais survit⁵. Dans ces conditions, clientélisme et corruption d'une part et maintien au pouvoir d'autre part s'alimentent réciproquement. En effet, les capacités financières engrangées par le dirigeant politique par le biais des échanges des faveurs contre des services politiques sont réengagées dans le mécanisme d'entretien de la clientèle et de la parentèle dans un processus de redistribution légitimatrice⁶. La redistribution de l'argent afin d'alimenter les différents réseaux est une nécessité. La suspension de celle-ci est inéluctablement source de fragilité pour le pouvoir. Le recours au clientélisme et à la corruption se généralise dans la gouvernance politique en se répandant de manière palé. Le fait est qu'en attribuant par exemple des postes de responsabilité à des cadres choisis suivant des critères entièrement laissés à la discrétion du décideur, il est entendu qu'il s'agit pour les bénéficiaires d'une base d'accumulation de richesses personnelles, qui doit servir non seulement à subvenir à leurs besoins mais aussi à faire face à leurs propres obligations de redistribution⁷ et de perpétuation des pratiques clientélistes qui ont présidé à leur responsabilisation. Il convient de relever que dans la configuration actuelle de la République du Congo, la stabilité des dirigeants repose essentiellement sur les appuis extérieurs, qu'ils soient financiers, économiques, politiques ou militaires⁸. C'est grâce à ce clientélisme international que le régime actuel s'est installé au pouvoir à l'issue d'une guerre civile fratricide, que la République du Congo a été jugée éligible à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE)⁹.

¹ Lébi (S.-E.), *Géopolitique du Congo-Brazzaville Enjeux de défense et de sécurité nationale*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 124.

² *Ibid.*, p. 125.

³ *Ibid.*, p. 137.

⁴ Médard (J.-F.), *Art. Cit.*, p. 85.

⁵ Verschave (F.-X.), *Op. Cit.*, pp. 13-128.

⁶ Médard (J.-F.), *Art. cit.*, p. 85.

⁷ *Idem*, p. 85.

⁸ Médard (J.-F.), « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, n° 4, vol. 13, 2006, pp. 697-710.

⁹ « Congo Brazzaville, un appel au retrait de Sassou », *Mondafrique*, 20 août 2018.

Au regard des liens parfois opaques qui lient la France au pays de son pré-carré africain en général et la République du Congo en particulier, on peut admettre l'existence d'un clientélisme international sur lequel se greffent des pratiques de corruption à finalité politique, stratégique et économique¹. Même si les États sont des entités impersonnelles, il reste que la nature des relations personnelles développées entre les dirigeants suffit à prouver l'évidence de ce clientélisme international².

4. Une évolution paradigmatique nécessaire

« Il nous faut dépasser mémoires douloureuses pour les uns, clichés et préjugés reproduits à l'infini pour les autres. Pas facile, mais indispensable pour faire œuvre utile »³.

La pandémie de covid 19, la guerre en Ukraine, les tensions sino-américaines à Taiwan, le dérèglement climatique, la crise énergétique, les velléités de « dédollarisation » de l'économie mondiale, le lancement des opérations de la banque de développement fondée par les BRICS, la croissance démographique de l'Afrique, l'éveil des consciences de la jeunesse africaine, le vieillissement de la population occidentale, sont autant d'indices qui indiquent que les aspects du chamboulement que nous observons sur la planète terre sont aussi bien militaires, environnementaux, culturels, économique que politique et invitent les acteurs géopolitiques à revisiter leurs pratiques sur la scène internationale.

Le destin de l'Afrique a été décidé sans les africains à Berlin. L'épisode géopolitique dans lequel le monde se trouve aujourd'hui lui offre une lucarne pour mieux négocier sa place sur l'échiquier mondial, pour qu'enfin elle cesse d'être l'objet des convoitises des autres et devienne un acteur respecté capable d'engranger des victoires sur le terrain géopolitique.

« La France doit prendre conscience que la situation en Afrique a changé et que l'époque où ses méthodes et ses projets prévalaient est révolue⁴ ».

Bibliographie

- 1) AGLAN (A), « Introduction », dans : La France à l'envers. La guerre de Vichy (1940-1945), sous la direction d'AGLAN Alya. Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2020, p. 9
- 2) Assemblée nationale, Rapport d'information de la mission d'Information de la commission de la Défense nationale et des forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur « Les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 », 15 décembre 1998, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>, consulté le 1er février 2023.
- 3) AYOKO (M), COURADE (G) « Derrière l'arbre colonial, la forêt africaine », *Africultures*, 2011/1 (n° 83), p. 184-195. URL : <https://www.cairn.info/revue-africultures-2011-1-page-184.htm>
- 4) BAT (J-P), « Le rôle de la France après les indépendances. Jacques Foccart et la pax gallica », *Afrique contemporaine*, 2010/3 (n°235), p. 43-52.
- 5) BAT (J-P), *le syndrome Foccart, la politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, 835 p.
- 6) Bertrand (P.), « Révision des accords militaires avec la France », *Le Monde*, Bilan Géostratégie, 2010, p. 133.
- 7) BOUAMAMA (S.), « Les Accords de Partenariat Économique (APE) : De la Françafrique à l'Eurafrrique », Comité pour l'abolition des dettes illégitime, 20 août 2018.

URL : <https://mondafrique.com/congo-brazzaville-un-appel-au-retrait-de-sassou/>, consulté le 31 janvier 2023.

¹ Médard (J.-F.), « La corruption internationale et l'Afrique sub-saharienne : un essai d'approche comparative », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2, vol. 4, 1997, p. 420.

² Médard (J.-F.), « Clientélisme politique et corruption », *Tiers-Monde*, n°161, tome 41, 2000. p. 86.

³ AYOKO Mensah, COURADE Georges « Derrière l'arbre colonial, la forêt africaine » », *Africultures*, 2011/1 (n° 83), p. 184-195. URL : <https://www.cairn.info/revue-africultures-2011-1-page-184.htm>

⁴ CLEMENT-BOLLEE (B), « Fini, l'Afrique dominée, place à l'Afrique souveraine », *Journal Le monde*, vendredi 27 janvier 2023, URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/26/fini-l-afrique-dominee-place-a-l-afrique-souveraine-et-son-message-l-afrique-aux-africains_6159353_3232.html, consulté le 4 février 2023.

- 8) CACIAGLI (M), Jun' Ichi (K), « Heurs et malheurs du clientélisme. Étude comparée de l'Italie et du Japon », *Revue française de science politique*, n°4, 2001. pp. 569-586.
- 9) CARTIER-BRESSON (J.), « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption. Tiers-Monde, tome 33, n°131, 1992. p. 593. URL : https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1992_num_33_131_4710, consulté le 7 juillet 2022.
- 10) CIFALI (M), « Altérité », dans : Anne Jorro éd., *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Hors collection », 2013, p. 25-28.
- 11) CLEMENT-BOLLEE (B), « Fini, l'Afrique dominée, place à l'Afrique souveraine », *Journal Le monde*, vendredi 27 janvier 2023, URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/26/fini-l-afrique-dominee-place-a-l-afrique-souveraine-et-son-message-l-afrique-aux-africains_6159353_3232.html, consulté le 4 février 2023.
- 12) « Congo Brazzaville, un appel au retrait de Sassou », *Mondafrique*, 20 août 2018.
- 13) De Gaulle acteur et pédagogue de la décolonisation, Archives INA - De Gaulle sur décolonisation Afrique Noire (Edition spéciale - 10/11/1959) URL : <https://www.reseau-canope.fr/cndpfileadmin/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/de-gaulle-acteur-et-pedagogue-de-la-decolonisation/>, consulté le 2 février 2023.
- 14) De Gaulle acteur et pédagogue de la décolonisation, Archives INA - De Gaulle sur décolonisation Afrique Noire (JT 20H - 05/09/1960) URL : <https://www.reseau-canope.fr/cndpfileadmin/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/de-gaulle-acteur-et-pedagogue-de-la-decolonisation/>, consulté le 2 février 2023.
- 15) Décryptage de la stratégie africaine d'Elf : les Etats africains concernés (Congo-Brazzaville) », *Radio France Internationale*, 29 janvier 2003.
- 16) Dumoulin (A.), *La France militaire et l'Afrique. Coopération et interventions : un état des lieux*, GRIP Complexe, Bruxelles, 1997, p. 33.
- 17) GAETNER (G.), « Quand Lissouba bradait son pétrole », *L'Express*, 3 août 2001.
- 18) GEOFFROY (M), *la superclasse mondiale contre les peuples*, Versailles, Via Romana, 2018, 475 p.
- 19) GRANVAUD (R.), « De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale 1830-1990 », *Que fait l'armée française en Afrique ? collection « Dossiers noirs »*, n° 23, Paris, Agone, 2009, p. 44.
- 20) GRAZIANO (L.), « A Conceptual Framework for the Study of Clientelism », *European Journal of Political Research*, n° 2, vol. 4, p. 149-174.
- 21) JOURNOUD (P), « De la contribution des colonisés à l'effort de guerre métropolitain à la répression brutale des insurrections anticoloniales par la métropole 1940-1945 », dans : Hervé Dréville éd., *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*. Paris, Perrin, « Hors collection », 2018, p. 485-503.
- 22) LAFAY (J.-D.), « L'économie politique de la corruption, Aperçu analytique », *Revue internationale et stratégique*, n° 101, Vol. 1, 2016, pp. 91-99.
- 23) LEBI (S.-E.), *Géopolitique du Congo-Brazzaville Enjeux de défense et de sécurité nationale*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 124.
- 24) MEDARD (J.-F.), « Clientélisme politique et corruption », *Tiers-Monde*, n°161, tome 41, 2000. pp. 75-87.
- 25) MEDARD (J.-F.), « La corruption internationale et l'Afrique sub-saharienne : un essai d'approche comparative », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2, vol. 4, 1997, p. 420.
- 26) MEDARD (J.-F.), « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 26, février 1976, p. 103.
- 27) MEDARD (J.-F.), « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, n° 4, vol. 13, 2006, pp. 697-710.
- 28) Péan (P), « France-Afrique, Françafrique, France à fric ? », *Revue internationale et stratégique*, 2012/1 (n° 85), p. 117-124.
- 29) SMITH (É) tienne, « Sous l'empire des armées. Les guerres africaines de la France », *Les Temps Modernes*, 2017/2-3 (n° 693-694), p. 4-27.
- 30) VERSHAVE (F-X), « Nappes de pétrole et d'argent sale : trois aspects de la Mafiafrrique », *Mouvements*, 2002/3 (n°21-22), p. 41-53.
- 31) WIEVIORKA (O), « Le schisme 1940-novembre 1942 », dans : Hervé Dréville éd., *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*. Paris, Perrin, « Hors collection », 2018, p. 387-421.